

Se déplacer



STATIONNEZ VOTRE VÉLO EN TOUT SÉCURITÉ !

Depuis juillet 2024, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle vous propose une nouvelle option pour garer votre vélo en toute sécurité : **la consigne vélo** .

Une nouvelle consigne va être installée à Lentilly, au Guéret, à proximité de l'arrêt des lignes de bus 142 et 98.

6 places sont disponibles gratuitement, sur inscription, à partir du mois de février.

**SERVICE SUR
INSCRIPTION**

04 74 01 68 90

mobilites@paysdelarbresle.fr



Gratuit &

Ouvert à tous





➤ À retourner à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle :

- par mail : mobilites@paysdelarbresle.fr
- sur place le jour de la remise des clefs

COORDONNÉES

NOM et Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

E-mail

Consigne concernée :

Consigne route du fiatet

Consigne gare de Sain-Bel

Consigne Lentilly – Le Guéret

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, attestation d'achat du notaire...).

Attestation de responsabilité civile

Copie de la pièce d'identité

Partie à remplir par le demandeur

J'accepte les conditions d'utilisation du service et je m'engage à les respecter.

J'autorise la Communauté de Communes à conserver mes coordonnées pour m'accompagner dans la mobilité durable.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'opération de financement de récupérateurs d'eau. Le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Cadre réservé à la CCPA

Demande validée le :

Fait à

, le

Signature du demandeur